**16 La dynamique de la répartition des revenus**

**SYNTHÈSE RÉDIGÉE**

La valeur ajoutée mesure la création de richesse dans un pays qui pourra ensuite être répartie sous forme de revenus entre les différentes catégories d’agents économiques qui ont contribué à sa création. Le partage de cette valeur ajoutée est conflictuel puisque chaque catégorie d’agents cherche à augmenter ses revenus en captant la plus grande part possible de cette valeur (1). À la suite de cette répartition, les agents disposent de revenus primaires dont les origines sont diverses (2). Ces revenus primaires pouvant être répartis de manière inégale, une redistribution des revenus par l’État permet de constituer le revenu disponible des agents économiques et de réduire les inégalités (3).

**1 Le partage de la valeur ajoutée et ses évolutions**

La valeur ajoutée doit être partagée entre les agents économiques qui ont contribué à sa création, principalement les salariés, les propriétaires des entreprises ainsi que l’État et les collectivités locales. De manière générale, c’est le facteur travail qui capte la majeure partie de la valeur ajoutée (environ les deux tiers), le facteur capital en reçoit environ un tiers, et l’État une partie assez modeste (moins de 5 %).

La répartition de la valeur ajoutée évolue dans le temps. Les gains de productivité, par exemple, selon qu’ils affectent davantage le facteur travail ou le facteur capital, vont modifier le partage de la valeur ajoutée. Lorsque le progrès technique est important et/ou que le coût du capital est faible, les entreprises sont incitées à accumuler du capital dont la part dans la création de valeur ajoutée devient plus importante, ce qui favorisera l’augmentation de sa part dans le partage de cette valeur. Lorsque les travailleurs sont plus productifs ou que leur pouvoir de négociation augmente, cela favorisera au contraire la part du facteur travail dans le partage de la valeur ajoutée.

Dès qu’une catégorie d’agents économiques parvient à capter une plus grande part de la valeur ajoutée pour augmenter son revenu, cette part n’est plus disponible pour les autres catégories qui voient donc leurs revenus baisser. C’est pourquoi le partage de la valeur ajoutée est source de conflits.

**2 Les sources des revenus primaires des ménages**

Les revenus primaires des ménages ont des origines diverses. On distingue, au sein de ces revenus primaires des ménages, trois catégories :

- les revenus du travail (salaires, traitements, primes, avantages en nature) ;

- les revenus du patrimoine (placements financiers, loyers) ;

- les revenus mixtes qui rémunèrent à la fois le travail et le patrimoine.

La partie la plus importante des revenus primaires est constituée des revenus du travail (plus de 70 %), cette part n’ayant cessé d’augmenter depuis 1950. Les revenus mixtes occupent au contraire une part de plus en plus faible dans les revenus primaires des ménages, passant de 39 % en 1949 à 19 % en 2021. Les revenus du capital occupent une place réduite dans les revenus primaires des ménages (environ 5 %) qui évolue peu dans le temps.

Actuellement, on observe que de plus en plus de ménages complètent leurs revenus en utilisant les plateformes collaboratives. Ils peuvent y proposer des services à d’autres particuliers moyennant une contrepartie financière (jobbing), mais aussi louer des biens ou revendre des objets inutilisés.

**3 Le processus de redistribution**

La répartition des revenus primaires entre les agents économiques peut être assez inégale. En France, le rapport entre le revenu moyen des 10 % les plus aisés et le revenu moyen des 10 % les plus modestes était supérieur à 22 en 2021 (les plus aisés sont environ 22,8 fois plus riches que les plus modestes). Ces inégalités peuvent justifier une redistribution des revenus en versant à certains agents économiques des revenus de transfert qui peuvent prendre la forme de prestations sociales comme les pensions de retraite, les indemnités de chômage ou des allocations comme les allocations familiales. La redistribution suppose également que certains agents économiques soient soumis à des prélèvements obligatoires qui réduiront leurs revenus et permettront de financer la redistribution. Ces prélèvements obligatoires prennent la forme de cotisations sociales et d’impôts comme l’impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) ou la taxe d’habitation. Lorsque l’on ajoute aux revenus primaires des agents les revenus de transfert et que l’on déduit les prélèvements obligatoires, on obtient le revenu disponible des agents.

En France, le poids de ces prélèvements obligatoires représente en 2021 plus de 45 % du PIB, poids qui n’a cessé de progresser depuis 1960. La France figure d’ailleurs parmi les pays dont le poids des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB est le plus important.

La contrepartie de ces prélèvements obligatoires importants est que la redistribution des revenus en France s’avère très efficace. Alors que les 10 % des Français les plus aisés sont 22,8 fois plus riches que les 10 % les plus modestes avant la redistribution des revenus, ils ne sont plus que 5,6 fois plus riches après la redistribution. Cette dernière a donc réduit les inégalités par 4 environ.